



33^{ème} Session
5 octobre – 9 octobre 2020

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DES
PERSONNES ET DES BIENS**



*Visite de la commission à l'Hôtel de Brienne
Ministère des Armées*

Président : Régine PRATO
Vice-président : M. SARRAZIN Louis

MEMBRES ÉLUS

M. BERTE Jean-François
M. DELCROIX Jean-Luc
Mme HIRSH Nicole
Mme LAVERGNE Cécile
M. LEPELIER Henri
M. MAINGUY Jean-Louis
Mme MARTIN Catya
M. OUEDRAOGO Ousmane
M. SENAC GÉRARD
M. BOULET Guy

SOMMAIRE

1. **Introduction-** *Situation français de l'étranger*
2. **Rapport 1-** *Ilotiers, résolution 1*
3. **Rapport 2-** *Réserve citoyenne, résolution 2*
4. **Rapport 3-** *Fonds d'urgence voté à l'unanimité au Sénat, résolution 3*
5. **Rapport 4-** *Assurance rapatriement pour tous, résolution 4*
6. **Rapport 5-** *Cybermalveillance, résolution 5*
7. **Questionnaire sur aide COVID-** *Synthèse*

INTRODUCTION : SITUATION FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

2020 n'est décidément pas une année comme les autres et à l'étranger, au fil des mois, entre angoisses, paniques et sursaut de survie, nos communautés françaises commencent à se demander « should I stay or should I go ».

L'insécurité des français s'exprime sur tous les fronts.

1. Insécurité physique

C'est une évidence, il suffit de regarder la carte des conseils aux voyageurs du CDCS pour voir à quel point elles se dégradent de semaine en semaine, de jour en jour... Les zones rouges se multiplient.

2. Insécurité des biens

Celle-ci devient préoccupante: Les pertes de salaires, les pertes d'emplois, les activités économiques réduites. Nous donner le droit de posséder une résidence principale temporaire en France qui serait notre seul refuge en cas de crise serait une solution.

3. Insécurité scolaire

Les parents ne peuvent payer les frais de scolarité de leurs enfants. Nous parlons ici de l'insécurité des générations futures. Il faut faire baisser les plafonds mobilier et immobilier afin de donner accès aux bourses scolaires à plus de familles affectées par la crise.

4. Insécurité sanitaire

Il faut voir l'état des réseaux sanitaires dans certains pays. Une assurance santé/ rapatriement doit devenir accessible pour toutes et tous.

5. Insécurité fiscale

On ne sait pas où le Gouvernement nous emmène. Quand est-ce que le Gouvernement va enfin nous apporter une sécurité juridique et une sécurité fiscale avec une doctrine constante.

6. Insécurité locale, sociale

Dans beaucoup de nos pays d'accueil, nous ne pouvons pas compter sur l'Etat de providence. Il n'existe pas de filet de sécurité.

7. Insécurité des entrepreneurs français à l'étranger TPE, PME/PMI

Les propositions doivent être communiquées aux chambres de commerce. Elles doivent être claires et largement accessibles. (Option taux 0)

8. La commission sécurité s'investie dans les nominations de réservistes pour aider nos missions militaires à l'étranger au travers des missions pour donner des racines et des ailes à nos jeunes par exemple. Nous proposerons des listes d'élus motivés et

investis au ministère de la défense pour plus de solidarité avec nos missions militaires à l'étranger.

9. La commission sécurité se rendra au ministère de la défense pour la sécurité de nos communautés à travers le réseau des ilotiers indispensables en Europe également.

Faites nous rayonner.

RAPPORT 1 - ILOTIERS

SUJETS ABORDES ET RAPPORTS COMMISSION SECURITE

- ÎLOTIERS ET LOGO



- CHEF D'ÎLOT

Tout citoyen Français présent à l'étranger peut solliciter l'assistance de nos autorités consulaires dans son plan de résidence. En cas de crise grave, l'aide accordée s'inscrit dans le cadre plus général d'un plan de sécurité de la communauté française, établi et tenu à jour par l'ambassade ou le consulat. Les îlotiers informent et conseillent sur l'attitude à observer et les précautions à prendre en cas de situation de crise, de manière à assurer d'une part la bonne intégration de la communauté dans le dispositif du plan de sécurité et d'autre part, vérifier la pleine efficacité des mesures qui seraient prises sous l'égide de l'ambassade.

- DISPOSITIONS PREALABLES

Comme son nom l'indique, le chef d'îlot participe au dispositif de l'îlotage, base du plan de sécurité. Désigné, sur la base du volontariat par le chef de poste, il est, sauf exception, de nationalité française. Chaque chef d'îlot est responsable d'un groupe de ressortissants. Afin d'être en mesure de les assister en cas de crise, il doit s'assurer auprès de l'Officier de sécurité que leur nombre n'est pas trop important (100 familles au maximum), qu'ils sont régulièrement inscrits et que leur adresse n'a pas changé, qu'ils sont prêts à être contactés et à quitter leur domicile dès que la situation l'imposera. En liaison avec le poste diplomatique ou consulaire, il tient à jour la liste des résidents français relevant de son îlot et se fait connaître de ceux-ci. Par ailleurs, le chef d'îlot doit s'assurer que les Français dont il a la charge conservent certains documents (au moins sous forme de photocopie) et vivres de première nécessité dans un lieu accessible.

- SITUATION D'URGENCE

Lorsqu'une situation d'urgence se produit dans un pays (catastrophe naturelle, industrielle, guerre civile, révolutions...) le chef d'îlot suit scrupuleusement les instructions fournies par l'ambassade ou le consulat. En fonction de la nature des événements, l'attitude peut varier : attente chez soi, regroupement dans les abris ou dans les lieux de regroupement de la communauté française, évacuation par air, mer ou par convois terrestres. Dans tous les cas, le chef d'îlot doit se tenir informé en permanence de l'évolution de la situation et des consignes adressées à l'ensemble

de la population par son intermédiaire, donc rester en contact avec l'ambassade ou le consulat de France. Il doit être le relais pour la communauté tant pour la transmission que pour le recueil d'informations. Il devra répondre à l'ambassade pour d'éventuelles demandes concernant des personnes en situation difficiles : personnes malades, blessées, âgées ou bien des enfants isolés... Le chef d'îlot, dont le rôle est éminent pour assurer la sécurité de la communauté doit toujours garder son sang froid afin d'éviter tout sentiment de panique au sein de celle-ci. Sa motivation, qui doit être permanente, constitue un élément clé de la bonne organisation du dispositif de sécurité de notre communauté. En tant que relais et maillon essentiel du dispositif, on doit pouvoir compter sur lui en cas de crise.

- RASSEMBLEMENT ET EVACUATION

Dans la plupart des situations de crise, l'attitude à observer sera de rester à son domicile jusqu'à ce que des consignes de rassemblement et d'évacuation notamment soient diffusées par l'ambassade par tout moyen approprié (téléphones, radio, responsables d'îlots)

- A. *point de regroupement* : chaque centre de regroupement (écoles françaises, ambassades, hôtels...) doit permettre d'accueillir un nombre important de nos compatriotes. Dans ce but, ils sont pourvus de stocks de nourriture, de médicaments et de moyens de transmission radio et dans la mesure du possible, d'équipements sanitaires. De tels centres sont également prévus en province avec lesquels une liaison permanente est assurée.
- B. *évacuation* : Les modalités d'évacuation de nos compatriotes sont déterminées le moment venu, en fonction des circonstances particulières à la crise. Dans l'hypothèse d'une crise annoncée par une montée progressive de la tension, le département serait en mesure de mettre en place une opération d'évacuation par vols réguliers ou spécialement affrétés. Une antenne consulaire installée à l'aéroport international de la ville où est localisé le poste aurait pour mission de faciliter le départ de nos ressortissants. La décision d'évacuation serait annoncée par tous les moyens adéquats (radio, téléphone, responsables d'îlots...). Dans l'hypothèse d'une crise subite et dans l'attente de la mise en place de vols spéciaux, ou en cas d'indisponibilité des installations aéroportuaires, nos ressortissants seraient invités par leur chef d'îlot à gagner les lieux de regroupement les plus proches de leur domicile ou de leur lieu de travail. Selon les circonstances, l'évacuation peut avoir lieu par voie terrestre, maritime ou aérienne. Il faudra rappeler à notre communauté qu'en cas de crise, les animaux de compagnie ne sont pas autorisés sur les lieux de regroupement et d'évacuation.

- MOYEN DE COMMUNICATION

Ils sont de type GSM ou satellitaires, radio UHF/VHF. Ces matériels sont destinés à communiquer avec l'ambassade en temps de crise. Il convient de veiller à leur entretien, de vérifier régulièrement leur fonctionnement et de toujours les conserver à portée de main. Il est capital que les chefs d'îlots sachent utiliser ces matériels et que des tests soient effectués avec l'ambassade 1 fois par mois.

COMMISSION SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

RÉSOLUTION 1

Résolution : SEC/R.1/10.20

OBJET : DEMANDE DE CRÉATION DE RÉSEAUX D'ÎLOTIERS EN EUROPE ET DE SON IDENTIFICATION

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

CONSIDÉRANT :

- Que tout citoyen Français présent à l'étranger devrait pouvoir solliciter l'assistance de nos autorités consulaires en cas de crises graves (sanitaire/climatique/politique/terrorisme...)
- Que les îlotiers informent et conseillent sur l'attitude à observer et les précautions à prendre en situation de crise pour assurer entre autre, la pleine efficacité des mesures et la bonne intégration de la communauté dans le dispositif des plans de sécurité des ambassades

CONSIDÉRANT :

- Que les communautés d'Europe sont également à risques permanents
- Que la crise pandémique a démontré l'importance d'un réseau de communication à l'étranger

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

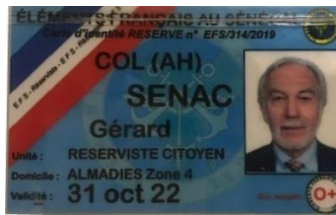
DEMANDE :

- Que des réseaux d'îlotiers, base des plans de sécurité de nos ambassades situées hors Europe, soient également organisés par tous les postes en Europe pour le contact, le relais, l'information et une meilleure prise en charge de nos compatriotes en cas de crise majeure.
- Qu'un logo/pins ci-dessous soit une façon de reconnaître nos îlotiers lors de manifestations organisées pour les communautés Françaises par nos postes à l'étranger.



Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité		
Nombre de voix « POUR »		
Nombre de voix « CONTRE »		
Nombre d'abstentions		

RAPPORT 2 - RÉSERVE CITOYENNE



QU'EST CE QUE LA RÉSERVE CITOYENNE ?

La réserve citoyenne, engagée et bénévole est mobilisée aux côtés des forces armées pour relever cinq défis majeurs :

- Le rayonnement des forces armées dans la société civile
- L'enseignement de la Défense,
- La résilience de la nation,
- L'apport d'expertise,
- L'aide au recrutement et à la reconversion.

Constitué de volontaires agréés en raison de leurs compétences, de leurs expériences, de leurs engagements mais aussi de leur émulation pour les questions de sécurité et de défense nationale, la réserve citoyenne a pour mission première de contribuer à la diffusion de l'esprit de défense et au renforcement du lien armées-nations.

SOUS QUELLES CONDITIONS ?

Il faut être :

- Volontaire
- de nationalité Française
- âgé(e) de 17 ans au moins
- en règle au regard des obligations du service national
- exempt de toute condamnation à une peine criminelle ou ayant entraîné la perte des droits civiques, l'interdiction d'exercer un emploi public, la destitution ou la perte du grade dans les conditions prévues par le code de la justice militaire.
- l'agrément est prononcé pour une durée de 3 ans, renouvelable sur demande. Le réserviste citoyen exerce ses activités en qualité de collaborateur bénévole du service public.

QUELLES MISSIONS?

- Eclairer les acteurs politiques, économiques, industriels et sociaux, tant nationaux qu'internationaux sur les enjeux de défense.
- Participer à des actions majeures auprès des citoyens français afin de développer l'esprit de défense et le lien armées-nation ou encore promouvoir le devoir de mémoire.
- Dans le cadre de l'enseignement de défense, faire connaître auprès des plus jeunes les valeurs portées par la communauté militaire et les partager avec eux
- Contribuer à l'activité des armées par l'apport d'expertises rares et à haute valeur ajoutée (sécurité des systèmes d'information, cyber défense, juridique, droit international, politique, langues rares etc.)
- Contribuer au recrutement et à la reconversion des anciens militaires.

COMMISSION SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

RESOLUTION 2

Résolution : SEC/R.2/10.20

OBJET : DEMANDE DE RÉSERVISTES CITOYENS

CONSIDÉRANT :

- que nous élu(e)s avons un devoir de transmettre les valeurs républicaines
- que les liens armées/nation s'atténuent loin de la métropole,
- que des actions importantes (organisation JDC) ne sont plus considérées comme essentielles
- que les offres d'enseignements dans La Défense doivent être connues de nos jeunes à l'étranger

CONSIDÉRANT :

Que de nombreux élu(e)s veulent intégrer une réserve citoyenne (Air/mer/terre) mais que les procédures individuelles sont longues et incertaines

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

DEMANDE :

A Madame G.DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées d'autoriser la commission sécurité des personnes et des biens de l'AFE à constituer deux fois par an, les dossiers de demandes d'intégration à la réserve citoyenne des élu(e)s intéressés (lettre de motivations, choix du corps d'armée, choix mission) au titre de leur mandat électif afin de participer bénévolement aux différentes actions à prévoir avec nos missions militaires en poste à l'étranger.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité		
Nombre de voix « POUR »		
Nombre de voix « CONTRE »		
Nombre d'abstentions		

RAPPORT 3 - CREATION D'UN FONDS D'URGENCE POUR LES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

VOTÉ À L'UNANIMITÉ AU SÉNAT

Première lecture au Sénat (30 juin 2020)

Mardi 30 juin 2020, le Sénat a adopté la proposition de loi portant sur la création d'un fonds d'urgence pour les Français de l'étranger victimes de catastrophes naturelles, de catastrophes sanitaires ou d'événements politiques majeurs, proposition de loi présentée par Ronan LE GLEUT et soutenue en séance par plusieurs de ses collègues.

Les sénateurs ont adopté des amendements visant à :

- prévoir un délai de 8 jours entre la consultation des conseils consulaires sur les décisions d'attribution des aides et la prise de ces décisions (amts 2 rect. bis et 5 rect. – art. 1er) ;
- prévoir la consultation de l'Assemblée des Français de l'étranger sur le texte d'application relatif au fonds d'urgence et à l'attribution des aides (amt 1 – art. add. après art. 1er).

Puis le Sénat a adopté à l'unanimité en première lecture la proposition de loi.

Examen en commission des finances du Sénat (27 mai 2020)

Mercredi 27 mai 2020, la commission des finances a examiné le rapport de Jérôme BASCHER et établi son texte sur la proposition de loi portant sur la création d'un fonds d'urgence pour les Français de l'étranger présentée par Ronan LE GLEUT, comme indiqué ci-dessus.

Elle a adopté des amendements visant à :

- réduire le champ d'application du fonds d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles ou de guerres civiles ou étrangères, de révolutions ;
- indiquer que les aides sont accordées sous conditions de ressources ;
- préciser la procédure d'attribution des aides versées par le fonds d'urgence ;
- supprimer la subrogation de l'État dans les droits des bénéficiaires du fonds contre les éventuels responsables des dommages, inopérante dans un contexte d'application du droit international public.

Nomination d'un rapporteur (27 mai 2020)

Mercredi 13 mai 2020, la commission des finances a désigné Jérôme BASCHER rapporteur sur cette proposition de loi.

Dépôt du texte (10 février 2020)

Lundi 10 février 2020, Ronan LE GLEUT et plusieurs de ses collègues ont déposé au Sénat la proposition de loi.

Déposée au Sénat par Ronan LE GLEUT et plusieurs de ses collègues le 10 février 2020, cette proposition de loi vise à instituer un mécanisme d'urgence pour les Français de l'étranger confrontés à des catastrophes naturelles, des menaces sanitaires ou des événements politiques majeurs.

Partant du constat que le seul fonds auquel les Français établis hors de France ont droit est le fonds de garantie des victimes du terrorisme, qui s'applique indifféremment à tous les Français, quel que soit leur lieu de résidence et quel que soit le territoire où se produit l'acte terroriste, le texte prévoit la création d'un fonds ayant pour objet d'aider sans délai les Français de l'étranger à faire face à des circonstances exceptionnelles – menaces sanitaires graves, catastrophes naturelles, guerres civiles ou étrangères, révolutions, émeutes ou autres faits analogues – ou à subvenir à leurs besoins essentiels.

Le texte précise que :

Les aides de ce fonds peuvent être financières ou matérielles, directes ou indirectes.

**COMMISSION SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS
AVEC LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

RESOLUTION 3

Résolution : SEC/R.3/10.20

*OBJET : CRÉATION D'UN FONDS D'URGENCE POUR LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER-
PROPOSITION DE LOI DÉPOSÉE EN FÉVRIER 2020
VOTÉ À L'UNANIMITÉ AU SÉNAT EN JUIN 2020*

CONSIDÉRANT:

- que les Français de l'étranger se retrouvent démunis face aux pandémies, actes terroristes, instabilités politiques, guerres, révolutions, réchauffements climatiques, catastrophes naturelles...dans leur pays de résidence,
- que les Français de l'étranger ne peuvent bénéficier des aides sociales ou des secours occasionnels de la France,

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

DEMANDE :

- que l'Assemblée Nationale s'empare de cette proposition de loi passée à l'unanimité au Sénat et la présente rapidement avec force et arguments.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité		
Nombre de voix « POUR »		
Nombre de voix « CONTRE »		
Nombre d'abstentions		

RAPPORT 4- ASSURANCE SOLUTION EXPATRIÉS (Voyageurs, expatriés et résidents)

La covid-19 nous a brutalement fait réaliser que de nombreux français voyagent ou s'installent dans un pays d'accueil sans avoir au préalable souscrit une assurance santé/accident...

Les français pensent qu'ils sont, hors de la métropole, pris en charge par les consulats de France, par leurs cartes bancaires ou par la sécurité sociale française (même si nous savons que le MAE a rapatrié exceptionnellement sur la France des compatriotes sévèrement touchés par la maladie et sans assurance).

Dans certains pays comme l'Égypte, l'état égyptien oblige les touristes comme les résidents à présenter une assurance à l'arrivée.
Pourrait-on envisager une réflexion sur l'obligation d'une assurance santé/rapatriement pour tous les voyageurs hors Europe.

Une plus forte sensibilisation aux risques santé et accidents est nécessaire et pourrait s'exprimer par le biais des conseils aux voyageurs sur le site du ministère/sur Ariane et auprès des compagnies aériennes.

Au cours de notre dernière session d'octobre 2020 nous avons décidé d'auditionner un assureur privé supplémentaire (groupe allianz) qui propose un produit assurance/rapatriement susceptible de couvrir tous les risques santé y compris les épidémies telles que la covid-19.
Cet assureur a pu répondre à la demande des autorités et des particuliers en détresse covid-19 en liaison avec le réseau diplomatique.

Suite à notre visite de CDCS du jeudi 8/10, la direction du centre estime très utile d'inclure dans les « conseils aux voyageurs » une recommandation d'assurance santé/accident/rapatriement/pandémie pour les déplacements à l'étranger et tout spécialement hors Europe.

UNE COUVERTURE STANDARD MINIMUM BASÉE SUR L'ASSISTANCE ET LES FRAIS MÉDICAUX D'URGENCE



à partir de
76€
/ personne

Les garanties en bref
Assistance au voyageur
Frais médicaux et
d'hospitalisation d'urgence à
l'étranger

Conditions de souscription

Durée du contrat

Contrat annuel à tacite reconduction (le tarif évolue en fonction de l'âge du bénéficiaire)

Nature du déplacement

A titre privé ou professionnel

Souscripteur

Un particulier ou une entreprise

Zone de couverture

Monde entier à l'exclusion des pays sous sanctions financières internationales dédiées par l'Union Européenne et/ou les Nations Unies ainsi que la Corée du Nord

Délai de souscription

Avant le départ dans le pays d'expatriation à condition de ne pas encore avoir pris le moyen de transport pour se rendre sur le lieu de séjour

Bénéficiaires

Les personnes ayant eu une résidence en France (y compris Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion et Saint Barthélemy) avant leur expatriation

© Copyright AVP France 2020 14-Oct-20

LES GARANTIES

ASSISTANCE AU VOYAGEUR	
Assistance accident, maladie et imprévu	
Rapatriement médical	Sans limitation
Hospitalisation sur place: - prise en charge d'un billet aller / retour pour un membre de la famille de l'assuré - remboursement des frais hôteliers	Sans limitation 300 € / jour (jusqu'à rapatriement (maxi 7 jours))
Envoi de médicaments sur place	Frais d'envoi
Soutien psychologique	2 entretiens 1h / personne
Assistance retour anticipé	Sans limitation
Envoi d'un collaborateur de remplacement en cas d'interruption de la mission professionnelle de l'assuré	Sans limitation
Assistance en cas de maladie ou d'accident de l'un des enfants de l'assuré	Sans limitation
Assistance "imprévu": - communication avec la famille / entreprise de l'assuré - réservation d'une chambre d'hôte, voiture de location ou billet d'auto - avance de fonds à l'étranger en cas de vol des papiers d'identité, carte de crédit, titres de transport	Sans limitation Les frais restent à la charge de l'assuré 1 500 € / personne
Communication des coordonnées d'un centre médical pour effectuer un bilan de santé	Les frais restent à la charge de l'assuré
Assistance juridique à l'étranger	
Remboursement des honoraires d'avocat	1 000 € / personne
Avance sur caution pénale	30 000 € / personne
Assistance décès	
Transport du corps	Sans limitation
Frais funéraires	2 000 € / personne
FRAIS MÉDICAUX ET D'HOSPITALISATION D'URGENCE À L'ÉTRANGER	
Frais d'hospitalisation d'urgence (hors frais dentaires)	150 000 € / personne
Frais médicaux d'urgence (hors frais dentaires d'urgence)	150 000 € / personne
Frais de soins dentaires d'urgence	300 € / personne

Financer et copayer par vos soins médicaux d'urgence et des frais de soins dentaires d'urgence les parties de dépenses non prises en compte.

NOTRE PROPOSITION FINANCIÈRE



TARIFS

Les tarifs sont indiqués en prime annuelle. Ils dépendent également du schéma de commercialisation qui sera choisi et peuvent donc être révisés

	Europe – Maghreb	Reste du Monde
- De 20 ans	76 €	173 €
- De 25 ans	102 €	233 €
- De 30 ans	128 €	287 €
- De 35 ans	146 €	329 €
- De 40 ans	169 €	383 €
- De 45 ans	214 €	488 €
- De 50 ans	257 €	583 €
- De 55 ans	289 €	658 €
- De 60 ans	330 €	752 €
- De 65 ans	423 €	982 €
+ de 65 ans	550 €	1250 €

COMMISSION SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

RESOLUTION 4

Résolution : SEC/R.4/10.20

OBJET : ASSURANCE SANTE RAPATRIEMENT

Les consulats et les élus (es) sont très souvent confrontés à des situations de détresse médicale d'urgence de compatriotes qui n'ont pas pris la précaution de s'assurer contre les risques maladies/accidents survenant à l'étranger.
Ils n'ont par ailleurs pas souscrit une garantie de rapatriement dans les cas où celui-ci est nécessaire.

CONSIDÉRANT :

- Que les Français voyagent de plus en plus souvent
- Que des situations pandémiques comme celles de la COVID19 peuvent survenir à tout moment.

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

DEMANDE :

- Que les voyageurs soient sensibilisés à ces absences de protections au moyen de recommandations faites par le MAE, le site Ariane, les sites de compagnies aériennes, conseils aux voyageurs et les encourage à s'assurer.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité		
Nombre de voix « POUR »		
Nombre de voix « CONTRE »		
Nombre d'abstentions		

RAPPORT 5 - CYBERMALVEILLANCE

La crise sanitaire, course au «tout digital», a considérablement accru l'exposition au risque informatique. Elle s'accompagne d'un accroissement des «fausses nouvelles» (fake news) aux effets potentiellement délétères, accompagnant parfois les campagnes d'influence de certaines puissances étrangères. Elle met à l'épreuve les systèmes d'information des établissements de santé, cibles qui doivent être mieux protégées. Elle force à une utilisation massive et rapide du télétravail. Cette bascule en urgence vers le «tout digital» accentue le risque d'actes de cyber malveillance.

Communication de MM. Olivier CADIC et Rachel MAZUIR, sénateurs, rapporteurs pour le programme 129 de la loi de finances (SGDSN, ANSSI et Cybersécurité), pour la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat

Les situations de crises sanitaires sont propices à la diffusion massive de fausses nouvelles qui peuvent être dangereuses pour la santé et perturber la mise en place des politiques publiques. La crise du Covid-19 montre de façon plus inquiétante le déploiement de stratégies d'influence ambiguës, voire agressives de puissances étrangères comme la Chine, pouvant utiliser des informations inexacts ou tronquées afin de valoriser son modèle social comme clef du succès de la lutte contre la pandémie et son caractère indispensable pour apporter les produits sanitaires nécessaires, critiquer ouvertement les mesures mises en œuvre par les autres Etats et faire pression sur tous ceux qui dévoilent les objectifs de cette communication. Une guerre de la communication a été enclenchée, destinée à réécrire l'histoire et à dénigrer les démocraties pour préparer la reconfiguration du paysage géopolitique de l'après-crise.

Les systèmes d'information des acteurs de la santé doivent être mieux protégés: on y observe une concentration de cyber-attaques (18 en un an, d'après l'ANSSI), fruit d'un sous-investissement chronique en dépense de sécurité informatique.

La crise sanitaire a précipité 10 millions de Français vers le télétravail, contre 5,2 millions en télétravail partiel auparavant. Des compromis ont été faits avec la sécurité des réseaux. Les cyberattaquants ont tout de suite exploité l'inquiétude en multipliant les opérations d'hameçonnage. Les sites de vente en ligne proposant médicaments, masques, gels hydro-alcooliques et autres produits de santé ont proliféré, avec pour objectif, outre une escroquerie à la vente, de récupérer des numéros de cartes bancaires. Désormais les attaques par «rançongiciel» (déblocage contre rançon des systèmes d'information d'une entreprise) se développent.

La situation est particulièrement propice au développement de l'espionnage économique, même s'il reste à ce stade difficile à déceler.

Les rapporteurs concluent leur étude par plusieurs recommandations concrètes:

- *Mettre en œuvre une force de réaction cyber afin de répondre aux fausses informations dans le domaine sanitaire et aux attaques contre les valeurs*

démocratiques et pour lutter contre les campagnes de désinformation ou d'influence de certains acteurs étrangers.

- Investir dans la sécurité informatique des acteurs de la santé;
- Lancer sans tarder une campagne de communication à grande échelle pour promouvoir la plateforme «[cybermalveillance.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr)» et diffuser les «gestes barrière numériques»;
- Initier une communication régulière, au travers des médias, d'un top 10 des cyber-crimes constatés sur le territoire;
- Unifier la chaîne de recueil et de traitement des plaintes en ligne, aujourd'hui de la compétence des autorités de police et de gendarmerie locales.

Les acteurs concernés se sont mobilisés pour renforcer les mesures de prévention, notamment via le site cybermalveillance.gouv.fr

L'ANSSI et le GIP ACYMA ont dû adapter leurs organisations. Le renforcement des mesures de prévention est une priorité. Dès le 16 mars, «cybermalveillance.gouv.fr» a publié une recommandation bien relayée entraînant une multiplication par 10 des consultations journalières (de 1500 à 15000 avec un pic à 22 000).



Des actions d'effacement, afin de rendre inaccessibles les liens vers les sites à visée frauduleuses, peuvent aussi être demandées aux entreprises qui attribuent les noms de domaine. Le 23 mars, un nouvel article29a été publié sur le site «cybermalveillance.fr» pour formuler des recommandations aux entreprises et aux usagers en télétravail.

COMMISSION SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

RESOLUTION 5

Résolution : SEC/R.5/10.20

OBJET : LA CYBERMALVEILLANCE

CONSIDÉRANT :

- que la crise sanitaire a entraîné une course au “tout digital” avec en plus 10 millions de Français en télétravail
- que la mise à l’épreuve des systèmes d’information de tous les établissements est massive
- -que les perturbations peuvent être dangereuses pour la santé et la mise en place des politiques publiques
- que la crise sanitaire a vu se multiplier la diffusion de fausses informations dans un climat propice d’isolement et de grande anxiété

L’ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L’ÉTRANGER

DEMANDE :

Que tous les acteurs concernés de la DFAE renforcent les mesures de prévention, notamment en publiant le site “cybercriminalité.gouv.fr” sur tous les supports destinés à la sécurité des Français de L’étranger (CDCS/CONSULATS/AMBASSADE/CONSEILS AUX VOYAGEURS..).

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité		
Nombre de voix « POUR »		
Nombre de voix « CONTRE »		
Nombre d’abstentions		

QUESTIONNAIRE COMMISSION SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS AVEC LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Allocations multiples des AIDES COVID

Enquête de suivi sur les aides mises à disposition des Français de l'étranger en réponse aux situations de détresse créées par la Covid 19

Sur les 443 questionnaires adressés à tous les Conseillers Consulaires dans le monde 147 (soit 33%) ont envoyé une réponse.

Celles-ci proviennent de 5 continents et de 78 pays, ce qui donne une bonne représentativité à cette enquête.

En premier lieu il ressort que 62 % des répondants déclarent ne pas avoir été associés à l'établissement des listes de bénéficiaires potentiels des aides d'état.

Pour ce qui concerne les bourses et les aides exceptionnelles à la scolarité on peut dégager en majorité les appréciations suivantes:

- montants alloués trop éloignés des attentes et des nécessités des familles
- critères d'éligibilité trop restrictifs et demandes de justificatifs excessives
- seuil de patrimoine immobilier trop souvent disqualifiant alors que l'on est confronté à une problématique immédiate d'insuffisance des revenus.

Venons-en aux aides spécifiques de la Covid-19, là encore il se dégage l'impression très généralisée que les montants initialement alloués sont beaucoup trop limités eu égard aux besoins et que les formulaires et justificatifs à remettre disqualifient d'emblée de trop nombreux demandeurs.

En synthèse sur cette question 90% des personnes interrogées jugent les montants alloués comme largement insuffisants. Elles auraient souhaité un traitement plus transparent de leurs dossiers et une plus grande capacité à appréhender plus globalement leur situation. S'agissant des OLES, la situation est très contrastée selon les pays ou les Consulats. En règle générale, celles qui ont exprimé des besoins supplémentaires ont obtenu gain de cause soit par des rallonges octroyées directement par Paris soit par une réaffectation sur le budget STAFE. Là encore, l'appréciation globale de ces crédits par rapport aux besoins exprimés reste négative à 54% et met en évidence la nécessité de mieux doter le budget des OLES dans la durée et pas seulement en période de crise.

Passons aux petits entrepreneurs dont on pourrait déjà dire qu'ils sont les grands oubliés parmi les victimes de la Covid-19. Les Conseillers consultés ne sont pas satisfaits à 85% de la prise en compte de leurs difficultés économiques et estiment qu'il faudrait mettre en place des solutions d'aide plus adaptées à leur condition comme par exemple des possibilités d'emprunt à taux zéro!

La question suivante portait sur l'appréciation globale de la réponse et des services de notre réseau diplomatique. Le résultat est positif à 64% malgré les nombreuses difficultés

rencontrées par les postes pour répondre à tous les besoins dans un contexte sérieusement dégradé.

Les îlotiers n'ont par ailleurs pas été suffisamment mobilisés pour participer à l'effort global ainsi qu'en témoignent 56% de réponses négatives des Conseillers.

La Commission a tenté de savoir combien de compatriotes auraient été contraints de regagner la France à cause de la Covid-19 mais n'a pu obtenir aucune réponse significative sur ce sujet, et il est probable que les postes ne disposent pas non plus de ce type d'information.

Sur le soutien apporté par les députés, le résultat est très décevant puisque le taux de réponses négatives atteint 83% tout en relevant un excellent travail de concertation avec les CFE pour certains d'entre eux.

En règle générale, les Conseillers ne sont pas intervenus sur des cas de rapatriement d'urgence et les rares fois où ils ont eu à le faire ils ont reçu le soutien nécessaire du poste.

En conclusion, la majorité des Conseillers estiment qu'ils auraient pu être encore plus efficaces s'ils avaient pu travailler en plus grande cohésion et confiance avec les postes.

C'est également le vœu que forment les deux commissions qui ont diligenté cette enquête et l'ensemble des Conseillers AFE. Les diverses aides COVID s'arrêteront en décembre 2020.

Ce questionnaire sera envoyé au Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, à la DFAE, aux sénateurs et députés des Français de l'Étranger et à tous les conseillers des Français de l'Étranger. Les diverses aides COVID s'arrêteront en décembre 2020. Le questionnaire fera l'objet d'un renouvellement en janvier 2021 avec des questions de chaque commission.